



Dour ha Stêrioù Breizh

Eau & Rivières
de Bretagne

COMMUNIQUE

Monsanto condamné : La justice remet les pendules à l'heure sur le *Round-Up*

Les magistrats de la 5^{ème} chambre correctionnelle du tribunal de Lyon, viennent de condamner l'ancien dirigeant de la société Monsanto Agriculture France à 15000 € d'amende, à la publication du jugement dans le quotidien *Le Monde* et dans une revue de jardinage, pour publicité mensongère. Cette condamnation qui met fin au mensonge de Monsanto, remet les pendules à l'heure. Il constitue une excellente nouvelle pour la protection de l'eau.

C'est à la suite de plaintes d'Eau & Rivières de Bretagne qu'en 2001, les inspecteurs de la répression des fraudes avaient dressé procès verbal à l'encontre des dirigeants de la société Monsanto, fabricant du *Round Up*, et de Scotts France, distributeur de ce pesticide, pour publicité mensongère.

Les campagnes de publicité de Monsanto présentant à la télévision et sur les emballages le désherbant *Round Up* comme respectant l'environnement, ont favorisé la banalisation de l'usage de ce pesticide, le plus vendu aux jardiniers amateurs. Cette banalisation explique le fort taux de pollution des eaux françaises : les deux molécules chimiques issues du *Round Up*, sont détectées respectivement dans 55 % et 35 % des eaux superficielles (<http://www.ifen.fr/publications/dossiers/d05.htm>).

Désormais, au-delà du *Round Up*, les fabricants et distributeurs de pesticides ne pourront plus prétendre que les pesticides respectent l'environnement ; d'ailleurs, l'article 36 de la loi sur l'eau adoptée le 30 décembre dernier par l'assemblée nationale renforce cette interdiction en prohibant « les publicités pouvant donner une image exagérément sécurisante ou de nature à banaliser leur utilisation ».

Sans réduction des quantités de pesticides épanchés par tous les utilisateurs (collectivités, agriculteurs, particuliers), il est vain d'espérer réduire les impacts de ces molécules chimiques qui empoisonnent insidieusement la nature, et portent atteinte à la santé publique.

En ce sens, la condamnation pour publicité mensongère du fabricant du pesticide le plus vendu dans le monde est une bonne nouvelle : elle aidera sans nul doute à la nécessaire prise de conscience collective et aux changements de comportements qui s'imposent pour améliorer la qualité de nos ressources naturelles.

Le 26 janvier 2007

CONTACTS :

- **Gilles HUET**, Délégué régional : 02 96 21 38 77 - 06 80 25 21 90

Venelle de la caserne 22200 Guingamp

Tél : 02 96 21 38 77 – deleque-regional@eau-et-rivieres.asso.fr

Association agréée de protection de l'environnement et de consommateurs
Membre de France Nature Environnement et du Bureau Européen de l'Environnement
<http://www.eau-et-rivieres.asso.fr>